

Questions orales

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DE TRAVAIL À RADIO-CANADA—LE RAPPORT DU COMMISSAIRE-CONCILIATEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Un commissaire nommé par le ministère du Travail a publié au début d'octobre un rapport concernant le conflit de travail qui oppose Radio-Canada à ses employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique. Le règlement proposé a été jugé acceptable par le syndicat, de sorte que les travailleurs sont disposés à ne pas troubler la paix en milieu de travail. Quelles mesures le gouvernement est-il prêt à prendre pour s'assurer que Radio-Canada donne suite aux recommandations contenues dans le rapport du commissaire-conciliateur?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que sept questions différentes ont été négociées touchant les conflits qui ont eu lieu. Deux syndicats, l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion et le Syndicat canadien de la fonction publique, sont officiellement en mesure de faire la grève. Toutefois, je crois savoir que les négociations et les discussions continuent, et j'ai bon espoir qu'elles aboutissent à un règlement sans qu'il soit besoin de recourir à la grève.

LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL DE RADIO-CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. La ministre ne conviendra-t-elle pas que les compressions budgétaires imposées à Radio-Canada par le gouvernement fédéral sont en partie responsables des problèmes qui assaillent maintenant les travailleurs?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Non, monsieur le Président, je ne crois pas cela. Je me ferai toutefois un plaisir de donner les détails du financement de Radio-Canada ces dernières années. En fait, ce financement s'est accru de 71 millions de dollars en dollars absolus au cours des trois dernières années.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI MODIFICATIF

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Certains premiers ministres provinciaux soutiennent que le prix des médicaments augmentera au Canada. Hier soir, le ministre de la Santé de l'Ontario affirmait que les modifications proposées aux dispositions de la Loi sur les brevets concernant les produits pharmaceutiques...

Des voix: Silence!

M. Gauthier: ... feraient augmenter le prix de tous les médicaments en vente en Ontario et provoqueraient des hausses encore imprévisibles des prix des nouveaux médicaments. Le ministre est-il prêt à reconnaître qu'il compromet la santé des Canadiens et qu'en définitive, les consommateurs devront payer davantage pour leurs médicaments?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Bien sûr que non, monsieur le Président. J'admets cependant que ces modifications assureront aux chercheurs canadiens une certaine protection de leurs brevets. Ces mesures garantissent la création de 3 000 emplois dans les secteurs de pointe, tout à fait le type d'emplois que le parti du député ne cesse de réclamer. Nous entrerons alors au moins dans le domaine tout nouveau de la biotechnologie, ce qui permettra au Canada de participer à la découverte de traitements des maladies qui menacent encore l'humanité.

[Français]

M. Gauthier: Après avoir sabré dans les effectifs de la recherche au Canada, dans la recherche universitaire, après avoir coupé les budgets, venir nous dire cela à la Chambre, cela prend pas mal de culot!

ON DEMANDE D'EXPLIQUER LA DIFFÉRENCE ENTRE LES COÛTS ET LES PRIX AUX CONSOMMATEURS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer, dans la langue de son choix, la différence entre les coûts aux consommateurs et les prix aux consommateurs. N'est-ce pas pareil? C'est du pareil au même dans la poche du consommateur qui devra payer éventuellement.

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si le parti libéral coopère et nous aide à renvoyer ce projet de loi devant un comité, nous pourrons avoir le genre de discussions que semble souhaiter le député. Nous pourrons alors examiner tous les facteurs en cause. Je suis convaincu que cet examen démontrera au député que les énormes avantages de ce projet de loi pour le Canada compenseront amplement les coûts encourus.

* * *

L'ÉDITION

LE CONTRÔLE DES MAISONS D'ÉDITION DE MANUELS SCOLAIRES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le gouvernement a flanché au moment de la vente de la maison d'édition Prentice-Hall à Gulf and Western à condition que Gulf vende à des Canadiens une participation majoritaire à la Ginn Company, une importante maison d'édition de manuels scolaires aux niveaux primaire et secondaire. Ma question s'adresse à la ministre des Communications. La ministre sait-elle que, dans son récent protocole de vente, le conglomérat américain Gulf and Western déclare qu'il n'a nullement l'intention de céder le contrôle des décisions d'exploitation au sein du conseil d'administration de Ginn? Qu'est-il arrivé à la détermination des conservateurs de redonner aux Canadiens le contrôle de cette partie lucrative de l'industrie de l'édition?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis certaine que la députée sait que la ligne de conduite annoncée par mon prédécesseur relativement à l'industrie de l'édition est maintenant en vigueur. Nous